

Légende

Zones urbaines

Ua : Zone urbaine correspondant au centre-bourg

Ub : Zone urbaine correspondant aux extensions

Ue : Zone urbaine à vocation d'équipements

Uf : Zone urbaine fermée

Zones à urbaniser

AUa : Zone à urbaniser dans un premier temps à vocation d'habitat

AUb : Zone à urbaniser dans un second temps à vocation d'habitat

AUc : Zone à urbaniser dans un troisième temps à vocation d'habitat

Zones agricoles

A : Zone agricole

Ast : Secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL)

Zone naturelle

N : Zone naturelle

Prescription ponctuelle

▲ Arbre remarquable à préserver au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme

Prescriptions linéaires

Haie bocagère, alignement d'arbre et ripisylve à préserver au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme

Fossé en eau à préserver

Prescriptions surfaciques

Orientation d'aménagement et de programmation

Elément de paysage et de patrimoine à préserver au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme

Trame verte

Trame bleue

Changement de destination

DEPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE

MONTIGNAC-TOUPINERIE

PLAN LOCAL D'URBANISME

REGLEMENT GRAPHIQUE

ECHELLE : 1 / 5 000

ECHELLE DU ZOOM : 1 / 2 500

PRESCRIPTION : 28 juillet 2022

DEBAT SUR LE PADD : 28 avril 2025

ARRÊT : 21 juillet 2025

ENQUÊTE PUBLIQUE : Du 26 janvier au 25 février 2026

APPROBATION :

4

Bureau d'études UrbasDoc Badiane

Chef de projet : Etienne BADIANE

Chargée d'études : Pauline LEROUX

1, rue des Lavandes

32220 LOMBEZ

06.80.43.26.46

contact@urbadocbadiane.fr